

**Mutation à titre gratuit de parts de groupement forestier  
ou de groupement foncier rural** <sup>(2)</sup>  
( art 793.2.2 du code général des impôts)

**A2**

**Impôt sur la fortune immobilière (IFI)**  
( art.976 du code général des impôts)  
(Mettre une croix dans la case appropriée)

## DEMANDE DE CERTIFICAT

Attestant que les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L. 124-1 à L.124-4 et L.313-2 du code forestier; ses friches et landes sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière; ses terrains pastoraux sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

### PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1. Département : Ardennes

2. Demande reçue le I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

3. Enregistrée sous le numéro I \_ I \_ I \_ I I \_ I \_ I

### INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1 – La présente demande doit être adressée à la direction départementale des territoires (et de la mer) du département ayant la plus grande superficie de bois et de forêts ;

2 – La demande est normalement signée par le gérant ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.

3 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 - Un plan de situation des propriétés du groupement forestier (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
- 2 - La (ou les) feuille (s) du plan cadastral concernant ces propriétés,
- 3 - Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant ces mêmes parcelles,
- 4 - Les statuts du groupement forestier et l'extrait Kbis (moins de 6 mois),
- 5 - La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1),
- 6 - Une notice d'information (imprimé A 4 ) signée par la personne représentant le groupement forestier,
- 7 - L'engagement du groupement forestier, pris pour lui-même et pour ses ayant-cause, dans la forme fixée par les statuts (habituellement : délibération d'assemblée générale extraordinaire) :
  - a - de gérer ses bois et forêts, pendant trente ans, suivant les règles définies par l'article 793 du code général des impôts et par le décret du 28 juin 1930.
  - b - s'il possède des friches et landes, de les reboiser dans le délai de cinq ans, et de les soumettre aux règles de gestion précitées.
  - c - s'il possède des terrains pastoraux, de les soumettre à un régime d'exploitation normale ou à défaut de les reboiser.
- 8 – Le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable, lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de certificat I.F.I.

*NOTA 1 - Si les pièces 1 – 2 – 4 ont été fournies précédemment à l'administration, et si, depuis lors aucun changement n'est intervenu dans les statuts ni dans la consistance des propriétés du groupement, les pièces peuvent être remplacées par une attestation (imprimé A 3)*

4 – Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois, à réception du dossier complet. Lors du dépôt auprès du service des impôts, le certificat ne doit pas être établi depuis plus de 2 ans pour un G.F. ou une société. Un nouveau certificat doit être produit tous les 10 ans pour l'impôt sur la fortune.

## 1 IDENTIFICATION DES PROPRIÉTÉS DU GROUPEMENT OBJET DE LA DEMANDE

11 – Dénomination du groupement :

12 – Siège social :

13 – Représentant du groupement : M./Mme. (nom - prénom)

Qualité :

Adresse :

14 – Appellation de la propriété (éventuellement) :

15 – Surface totale (bois, forêts, friches, landes, terrains pastoraux) de la propriété du groupement:

Hectares  ares  centiares

16 – Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en  feuillets numérotés

**2 NOTAIRE CHARGÉ DE RÉDIGER L'ACTE OU DE RÉGLER LA SUCCESSION (le cas échéant)**

M/Mme.

Adresse :

Mél :

Téléphone :

**3 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ**

M./Mme (nom)

Adresse

Mél :

Téléphone :

**4 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)****4-1 Plan simple de gestion (P.S.G.)**

<input type="checkbox"/> Non requis	<input type="checkbox"/> Non déposé	<input type="checkbox"/> Déposé	<input type="checkbox"/> Refusé	<input type="checkbox"/> Ajourné	Le / /
<input type="checkbox"/> agréé	Le / /		Sous le n°	Jusqu'à l'année : _____	

**4-2 Régime d'autorisation administrative (R.A.A)**

<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Notifiée Le / /
------------------------------	------------------------------	-----------------

**4-3 Code de bonnes pratiques sylvicoles**

<input type="checkbox"/> adhésion	Le / /	Sous le n°	Jusqu'à l'année : _____
-----------------------------------	--------	------------	-------------------------

Ou à présenter :  oui  non**4-4 Forêt adhérente à un règlement type de gestion (R.T.G.) :**  Oui  Non Jusqu'à l'année : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme gestionnaire ou de l'expert : .....

4-5 Observations éventuelles :

**Pour les parties de bois et forêts en cause situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectifs a été approuvé par l'autorité administrative, en plus de l'une des quatre garanties ou présomptions de garantie de gestion durable citées ci-avant, fournir soit la copie du contrat Natura 2000 que vous avez conclu, soit de l'adhésion à la charte Natura 2000 du site en question.**

**5 MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) de bois et forêts à titre gratuit ou IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE depuis moins de 30 ans des bois et forêts objet de la présente demande (remplir le cadre ci-dessous)**

5-1 Date des certificats	5-2 Nature des certificats (1)	5-3 SURFACES			5-4 Observations éventuelles
		Hectares	Ares	Ca	

**6 AUTRES PROPRIÉTÉS BOISÉES APPARTENANT AU DEMANDEUR**

(Situées dans le département ou dans un département limitrophe et ne faisant pas partie des propriétés objet de la demande)

6-1 DÉPARTEMENT(S)	6-2 COMMUNE(S)	6-3 LIEU-DIT(S)	6-4 SURFACE		
			Hectares	ares	CA

**7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

--

1) indiquer s'il s'agit de donation, de succession, ou d'impôt sur la fortune.

## 8 LE DEMANDEUR SOUSSIGNÉ

1 - Sollicite la délivrance de  certificats originaux attestant pour la propriété désignée que :

a - Les bois et forêts appartenant au G.F. ou G.F.R.<sup>(2)</sup> précité et ayant une surface de :  
 Hectares  Ares  Centiares (1)

Sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues au code forestier.

b - Les friches et landes appartenant au G.F. d'une surface de :  
 Hectares  Ares  Centiares (1)

Sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière

c - Les terrains pastoraux appartenant au G.F. d'une surface de :  
 Hectares  Ares  Centiares (1)

Sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale.

2 - Joint les pièces énumérées au 3° des instructions portées en page 1 de la présente demande.

3 - Certifie exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes

<sup>(1)</sup> Si la propriété du groupement forestier s'étend sur plusieurs départements, porter la totalité des surfaces incluses dans les départements et, de ce fait, figurant dans la désignation de propriété (imprimé B1)

<sup>(2)</sup> Le Groupement Foncier Rural (G.F.R.) est une société civile formée en vue de rassembler et gérer des immeubles à usage agricole et forestier.

L'article L.322-22 du code rural prévoit que la partie forestière de leurs biens est régie, notamment en matière fiscale, selon les dispositions propres aux groupements forestiers.

---

NOM – PRÉNOM(S) :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

QUALITÉ :

PROFESSION :

DOMICILE :

TÉLÉPHONE :

Messagerie électronique :

DATE

SIGNATURE

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION**

1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

DATE I I I I I I I I

1 - 1 Agent traitant

1 - 2 Instructions particulières

**2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE**

2 - 1 situation Date de la visite des lieux : I I I I I I I I

Désignation	SURFACE		
	ha	a	ca
- Bois et forêts			
- Friches et landes			
Terrains pastoraux <sup>(1)</sup>			
TOTAL			

<sup>(1)</sup>La surface des terrains pastoraux ne doit pas représenter plus de 30% de la surface des propriétés du groupement (rapport à calculer sur la totalité des propriétés du groupement)

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux (2) (3))

OUI  NON Dans ce cas précisez :

**3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT (2) (3)**

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

1 - Les bois et forêts du groupement sont susceptibles de présenter une garantie de gestion durable prévues au code forestier

NON  OUI

	Non exigible	
PSG	A présenter	
	agréé	

2 - Les friches et landes, appartenant au groupement, sont susceptibles de reboisement et présentent une vocation forestière

NON  OUI

C.B.P.S . ou R.T.G.	Adhésion possible	
	Adhésion faite	
	N°	
	Adhésion possible	
	accepté	

3 - Les terrains pastoraux, appartenant au groupement, sont susceptibles d'un régime d'exploitation normale

NON  OUI

3 - 2 Informations complémentaires

**4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (3)**

4 - 1 Certificat  négatif  positif

Date de la décision I I I I I I I I

4 - 2 Observation(s) :

Visa